

Le débat sur la programmation de l'énergie – le bilan et le compte-rendu
Il manque une étude indépendante sur l'évolution des dépenses

Une bonne question sur le statut et la fonction de ce débat

Dans ce débat, chacun a pu s'exprimer et l'on retrouve toutes les contributions sur le site Internet. Mais dans le bilan qu'elle a rédigé, la présidente de la Commission nationale du débat public interpelle le gouvernement : « le [deuxième] point est particulièrement problématique. Il aurait pourtant été opportun (et pas si difficile) de s'abstenir pendant 103 jours d'intervenir sur les questions de méthanisation (mars), de photovoltaïque, de rénovation des logements (avril) ou encore d'hydrogène (juin). Le principe de s'abstenir de toute décision pendant le temps d'écoute du débat public est un principe de crédibilité politique et de confiance. » On ne saurait mieux dire.

Le compte-rendu reprend les opinions exprimées sans signaler les erreurs factuelles

Le compte rendu met sur le même plan et sans les commenter des faits exacts et de grosses sottises telles que celle-ci : le « 50% nucléaire » se justifierait pour pallier le risque de défaut générique sur les réacteurs nucléaires - comme si l'arrêt de quelques réacteurs pouvait être compensé par les caprices du vent et le soleil d'une fin d'après-midi en hiver. Et on laisse entendre que ce sont les propos de l'ASN !

Le compte-rendu dit fort peu sur le coût du « 50% nucléaire » alors qu'il y a eu des avis et des contributions très détaillées sur le sujet. Même en prenant les hypothèses de coûts futurs faites par RTE, « 50% nucléaire » obligerait à dépenser chaque année 7 milliards d'euros de plus que sans arrêter de réacteurs nucléaires en état de marche – dans une contribution, j'ai présenté un outil simplifié de simulation, publié sur Internet, qui permet à chacun de tester ses propres hypothèses de consommation d'électricité, de capacité de production et de coût.

En somme, le compte rendu, ne remet pas en cause le nucléaire ni à court terme ni à long terme mais il montre une très forte propension pour le ramener à 50% de la consommation d'électricité ; le CEA, EDF, RTE confirment que rien ne s'y oppose techniquement. Il faut dire qu'il est facile à faire passer ce « 50 % nucléaire » auprès de la population : c'est apparemment équilibré, « *in medio stat virtus* » ; « pas tous les œufs dans le même panier » ; même si c'est absurde, ça marche ! Et les anti nucléaires systématiques pourront y voir une voie vers la sortie du nucléaire, lorsque la question du stockage massif de l'électricité, aujourd'hui un mirage, serait enfin réglée.

Un débat franco-français, un entre-soi qui ne tient pas compte des besoins du monde

Pourquoi donc serait-on opposé à cette baisse de la capacité nucléaire ?

A cause des nuisances de l'éolien sur terre (son bruit incessant, l'effet désastreux sur le paysage), à cause du coût de l'éolien en mer (très supérieur à ce qu'il est en Mer du Nord) ; à cause de la consommation de matières : cuivre, sable pour le béton des éoliennes, terres rares et autres métaux dont beaucoup sont produits en Chine ou en Afrique dans des conditions sociales et environnementales déplorables.

Et, SURTOUT, à cause des dépenses : 7 milliards d'euros par an sans rien produire de plus et sans diminuer nos émissions de CO₂ ! Une somme de ce montant permettrait *d'éviter l'émission de centaines de millions de tonnes de CO₂* si on l'utilisait à financer du photovoltaïque et des batteries dans le Sahel par exemple (remplaçant des groupes électrogènes ou une production au charbon) ce qui, *en plus*, **1-** aiderait au développement de ces pays, **2-** contribuerait à diminuer la pression migratoire et **3-** ouvrirait un débouché à une production française de panneaux photovoltaïques et de batteries.

Mais voilà ! Ce débat a été limité à un horizon franco-français, sans prendre en considération les besoins du monde et notamment ceux de l'Afrique !

Une étude à faire sur les dépenses

Il faut donc une étude indépendante qui compare les dépenses du « 50% nucléaire » à la situation actuelle. Que le Parlement, qui a créé une commission d'enquête sur le sujet, la demande à la Cour des Comptes !